



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-018-2025-03

PUBLIÉ LE 10 MARS 2025

# Sommaire

## **Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France /**

IDF-2025-03-10-00007 - Arrêté portant subdélégation de signature de Madame Mylène TESTUT-NEVES, **??** Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt **??** d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire **????** (6 pages)

Page 3

## **Rectorat de l'académie de Créteil / Affaires juridiques**

IDF-2025-03-10-00003 - Arrêté du 10 mars 2025 portant délégation de signature à monsieur Grégory PREMON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne (5 pages)

Page 10

IDF-2025-03-10-00004 - Arrêté du 10 mars 2025 portant délégation de signature à monsieur Luigi PUCCI, chef de la division de l'immobilier et de la logistique de l'académie de Créteil (DILAC) (3 pages)

Page 16

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2025-03-10-00007

Arrêté portant subdélégation de signature de  
Madame Mylène TESTUT-NEVES,  
Directrice régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement  
secondaire

## **ARRÊTÉ**

portant subdélégation de signature de Madame Mylène TESTUT-NEVES,  
Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
d'Île-de-France, en **matière d'ordonnement secondaire**

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
d'Île-de-France,

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

**Vu** le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

**Vu** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** l'arrêté ministériel du 08 juillet 2024 modifié nommant Madame Mylène TESTUT-NEVES, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 portant délégation de signature à Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'ordonnement secondaire,

### **ARRÊTE :**

**Article 1er :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, et en application de l'article 16 de l'arrêté préfectoral N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 susvisé, subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tout acte nécessaire à l'exécution des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences respectives à :

- Monsieur Benjamin GENTON, directeur régional et interdépartemental adjoint ;
- Madame Claire LE BIGOT, directrice régionale et interdépartementale adjointe.

Ces subdélégations concernent les programmes 142, 143, 149, 206, 215, 354, 362, 363, 723 et 775 sans limite de montant des actes.

Sont exclus de ces subdélégations les actes mentionnés à l'article 14 de l'arrêté préfectoral N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 susvisé.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, et en application de l'article 16 de l'arrêté préfectoral N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 susvisé, subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tout acte nécessaire à l'exécution des dépenses et des recettes de l'Etat dans le cadre de ses attributions et de ses compétences à :

- M. Filipe SANTOS, chef de la mission du pilotage stratégique.

Cette subdélégation concerne les programmes 206, 215 et 354 sans limite de montant des actes.

Sont exclus de cette subdélégation les actes mentionnés à l'article 14 de l'arrêté préfectoral N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 susvisé.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, et en application de l'article 16 de l'arrêté préfectoral N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 susvisé, subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tout acte nécessaire à l'exécution des dépenses et des recettes de l'Etat dans le cadre de ses attributions et de ses compétences à :

- Mme Anne RICHARD, cheffe du service régional de la formation et du développement.

Cette subdélégation concerne les programmes 143 et 215 sans limite de montant des actes.

Sont exclus de cette subdélégation les actes mentionnés à l'article 14 de l'arrêté préfectoral N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 susvisé.

**Article 4 :** Outre les personnes déjà mentionnées aux articles 1 à 3 du présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, et en application de l'article 16 de l'arrêté préfectoral N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 susvisé, les agents mentionnés au tableau ci-dessous sont autorisés, dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences respectives et dans la limite fixée, à signer les devis et autres engagements juridiques.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Programme(s)	Montant TTC maximum par engagement juridique
SERFOBT	Madame	FUENTES	Claire	Cheffe du service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires	149	2 000 €
SRAL	Monsieur	CHATRY	Arnaud	Chef du service régional de l'alimentation	206 et 215	2 000 €
SRAL	Monsieur	HUGUET	Bertrand	Chef du pôle phytosanitaire adjoint	206	2 000 €
SRAL	Monsieur	JACQUET	François	Chef du poste de contrôle frontalier de Roissy adjoint	206 et 215	2 000 €
SRAL	Monsieur	ROUINA	Mohammed	Chef du pôle phytosanitaire	206	2 000 €
SRAL	Monsieur	ROUINA	Mohammed	Chef du poste de contrôle frontalier d'Orly	206 et 215	2 000 €
SRAL	Monsieur	SAADAOUI	Imed	Chef du poste de contrôle frontalier de Roissy	206 et 215	2 000 €
SREA	Madame	TAFANI-THIEBLEMONT	Selma	Cheffe du service régional d'économie agricole	149 et 775	2 000 €
SRISE	Madame	HERAUD	Fanny	Cheffe du service régional d'information statistique et économique	215	2 000 €
SRISE	Monsieur	LANGLOIS	Yan	Chef du centre du réseau des nouvelles des marchés de Rungis	215	2 000 €
SRISE	Monsieur	LEMAITRE	Franck	Chef du centre du réseau des nouvelles des marchés de Rungis adjoint	215	2 000 €

Sont exclus de ces subdélégations les actes mentionnés à l'article 14 de l'arrêté préfectoral N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 susvisé.

**Article 5 :** Outre les personnes déjà mentionnées aux articles 1 à 2 du présent arrêté, subdélégation est donnée à effet de valider les ordres de missions et états de frais, des agents sous leur responsabilité et sans limite de montant, dans l'application informatique de l'Etat Chorus DT (déplacement temporaire) aux agents listés au tableau ci-dessous.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Programme(s)
SERFOBT	Madame	FUENTES	Claire	Cheffe du service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires	354
SERFOBT	Madame	GOOSSAERT	Clara	Cheffe du service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires adjointe	354
SRAL	Madame	CHANTELOUBE	Mathilde	Cheffe du poste de contrôle frontalier phytosanitaire de Roissy	354
SRAL	Monsieur	CHATRY	Arnaud	Chef du service régional de l'alimentation	354
SRAL	Monsieur	HUGUET	Bertrand	Chef du pôle phytosanitaire adjoint	354
SRAL	Monsieur	JACQUET	François	Chef du poste de contrôle frontalier de Roissy adjoint	354
SRAL	Monsieur	ROUINA	Mohammed	Chef du pôle phytosanitaire	354
SRAL	Monsieur	SAADAOU	Imed	Chef du poste de contrôle frontalier de Roissy	354
SRAL	Madame	VILLEDARY	Claire	Cheffe du service régional de l'alimentation adjointe	354
SREA	Madame	LAVAL	Anne-Laure	Cheffe du service régional d'économie agricole adjoint	354
SREA	Madame	TAFANI-THIEBLEMONT	Selma	Cheffe du service régional d'économie agricole	354
SRFD	Madame	LOUNICI	Fatiha	Cheffe du service régional de la formation et développement adjoint	354
SRFD	Madame	RICHARD	Anne	Cheffe du service régional de la formation et développement	354
SRISE	Madame	HERAUD	Fanny	Cheffe du service régional d'information statistique et économique	215 et 354
SRISE	Monsieur	TARDY	Vladimir	Cheffe du service régional d'information statistique et économique adjoint	215 et 354

Pour la validation des ordres de missions et états de frais des inspecteurs en sécurité et santé au travail (ISST), personnes ressources et référents nationaux affectés à la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, subdélégation est donnée à Monsieur Filipe SANTOS, chef de la mission du pilotage stratégique, sans limite de montant.

**Article 6 :** Les agents listés dans le tableau ci-dessous sont autorisés à utiliser une carte achat pour les dépenses éligibles à ce moyen de paiement et dans les limites fixées.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Programme(s)	Montant TTC maximum par transaction
Direction	Monsieur	GENTON	Benjamin	Directeur régional et interdépartemental adjoint	215	2 000 €
Direction	Madame	LE BIGOT	Claire	Directrice régionale et interdépartementale adjointe	206	2 000 €
SRAL	Monsieur	JACQUET	François	Chef du poste de contrôle frontalier de Roissy adjoint	215	2 000 €
SRAL	Monsieur	ROUINA	Mohammed	Chef du pôle phytosanitaire	206	2 000 €
SRAL	Monsieur	SAADAOU	Imed	Chef du poste de contrôle frontalier de Roissy	206	2 000 €

Les transactions de plus de 2 000 € TTC devront faire l'objet d'une dérogation préalable accordée par M. Filipe SANTOS, responsable du programme carte achat de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France.

**Article 7 :** Outre les personnes déjà mentionnées aux articles 1 à 3 du présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, et en application de l'article 16 de l'arrêté préfectoral N°2024-08-21-00003 du 21 août 2024 susvisé, subdélégation est donnée à effet de réaliser la constatation et la certification du service fait, avant saisie dans l'application informatique de l'Etat Chorus Formulaire, dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences respectives aux agents listés dans le tableau ci-dessous.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité	Programme(s)
ISST	Monsieur	CLAVEL	Pierre	Inspecteur santé et sécurité au travail	215 et 354
ISST	Madame	TARADACH	Marie-Catherine	Inspectrice santé et sécurité au travail	215 et 354
SERFOBT	Madame	FUENTES	Claire	Cheffe du service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires	149 et 354
SERFOBT	Madame	GOOSSAERT	Clara	Cheffe du service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires adjointe	149 et 354
SRAL	Madame	BOURDELEAU	Anne-Marie	Cheffe du pôle vétérinaire adjointe	206 et 354
SRAL	Madame	CARON	Angélique	Gestionnaire technique et administrative	206, 215 et 354
SRAL	Madame	CHANTELOUBE	Mathilde	Cheffe du poste de contrôle frontalier phytosanitaire de Roissy	206, 215 et 354
SRAL	Monsieur	CHATRY	Arnaud	Chef du service régional de l'alimentation	149, 206, 215 et 362
SRAL	Monsieur	HUGUET	Bertrand	Chef du pôle phytosanitaire adjoint	206 et 354
SRAL	Monsieur	JACQUET	François	Chef du poste de contrôle frontalier de Roissy adjoint	206, 215 et 354
SRAL	Madame	PREUX	Hélène	Cheffe du pôle offre alimentaire et nutrition	149, 206 et 362
SRAL	Monsieur	ROUINA	Mohammed	Chef du pôle phytosanitaire	206 et 354
SRAL	Monsieur	ROUINA	Mohammed	Chef du poste de contrôle frontalier d'Orly	206, 215 et 354
SRAL	Monsieur	SAADAOUI	Imed	Chef du poste de contrôle frontalier de Roissy	206, 215 et 354
SRAL	Madame	VANEL	Elodie	Cheffe de l'unité inspections et agréments	206 et 354
SRAL	Madame	VILLEDARY	Claire	Cheffe du service régional de l'alimentation adjointe	206 et 354
SREA	Madame	LAVAL	Anne-Laure	Cheffe du service régional d'économie agricole adjoint	149, 354 et 775
SREA	Madame	TAFANI-THIEBLEMONT	Selma	Cheffe du service régional d'économie agricole	149, 354 et 775
SRFD	Madame	LOUNICI	Fatiha	Cheffe du service régional de la formation et développement adjoint	143, 215 et 354
SRFD	Madame	RICHARD	Anne	Cheffe du service régional de la formation et développement	143, 215 et 354
SRISE	Madame	HERAUD	Fanny	Cheffe du service régional d'information statistique et économique	215 et 354
SRISE	Monsieur	LANGLOIS	Yann	Chef du centre du réseau des nouvelles des marchés de Rungis	215 et 354
SRISE	Monsieur	LEMAITRE	Franck	Chef du centre du réseau des nouvelles des marchés de Rungis adjoint	215 et 354
SRISE	Monsieur	TARDY	Vladimir	Cheffe du service régional d'information statistique et économique adjoint	215 et 354

**Article 8 :** Les agents listés dans le tableau ci-dessous sont autorisés à saisir l'ensemble des opérations nécessaires à l'exécution des dépenses et de recettes de l'Etat relevant de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans l'application informatique de l'Etat Chorus Formulaire.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité
MPS	Monsieur	CODARINI	Christophe	Contrôleur de gestion et contrôleur interne financier
MPS	Madame	JOUBIER	Laurence	Chargée de mission appui au RBOP
MPS	Madame	KURAKINA	Jelizaveta	Gestionnaire budgétaire et comptable
MPS	Madame	RAGOT	Sabine	Gestionnaire budgétaire et comptable
SRAL	Madame	BOUDRAA	Camélia	Gestionnaire technique et administrative
SRAL	Madame	BOURDELEAU	Anne-Marie	Cheffe du pôle vétérinaire adjointe
SRAL	Madame	CARON	Angélique	Gestionnaire technique et administrative
SRFD	Monsieur	PONTRoue	Emeric	Gestionnaire technique et administratif
SRFD	Monsieur	PUIFERRAT	Morgann	Gestionnaire budgétaire

La subdélégation accordée à M. Christophe CODARINI est limitée à la saisie des demandes relatives aux règles d'imputation des demandes de paiement par carte d'achat et à la saisie des contrôles demandés par le centre de gestion financière.

**Article 9 :** Subdélégation est donnée à effet de valider l'ensemble des opérations nécessaires à l'exécution des dépenses et de recettes de l'Etat relevant de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans l'application informatique de l'Etat Chorus Formulaire aux agents listés au tableau ci-dessous.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité
MPS	Monsieur	CODARINI	Christophe	Contrôleur de gestion et contrôleur interne financier
MPS	Madame	JOUBIER	Laurence	Chargée de mission appui au RBOP
MPS	Madame	KURAKINA	Jelizaveta	Gestionnaire budgétaire et comptable
MPS	Madame	RAGOT	Sabine	Gestionnaire budgétaire et comptable

La subdélégation accordée à M. Christophe CODARINI est limitée à la validation des demandes relatives aux règles d'imputation des demandes de paiement par carte d'achat et à la validation des contrôles demandés par le centre de gestion financière.

**Article 10 :** Subdélégation est donnée à effet de valider l'ensemble des opérations nécessaires à l'exécution des dépenses et de recettes de l'Etat relevant de la qualité de responsable de budget opérationnel de programme délégué de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans l'application informatique de l'Etat Chorus Cœur aux agents listés au tableau ci-dessous.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité
MPS	Monsieur	CODARINI	Christophe	Contrôleur de gestion et contrôleur interne financier
MPS	Madame	JOUBIER	Laurence	Chargée de mission appui au RBOP
MPS	Monsieur	SANTOS	Filipe	Chef de la mission du pilotage stratégique

**Article 11 :** Subdélégation est donnée à effet de valider l'ensemble des opérations nécessaires à l'exécution des dépenses et de recettes de l'Etat relevant de la qualité de responsable d'unité opérationnelle de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans l'application informatique de l'Etat Chorus Cœur aux agents listés au tableau ci-dessous.

Service	Civilité	Nom	Prénom	Qualité
MPS	Madame	JOUBIER	Laurence	Chargée de mission appui au RBOP
MPS	Madame	KURAKINA	Jelizaveta	Gestionnaire budgétaire et comptable
MPS	Madame	RAGOT	Sabine	Gestionnaire budgétaire et comptable

**Article 12 :** L'arrêté n°IDF-2024-12-12-00004 du 12 décembre 2024 est abrogé.

**Article 13 :** Une copie de cet arrêté sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, (direction des affaires juridiques).

**Article 14 :** La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 11 sont chargées, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Île-de-France) accessible sur le site internet de la préfecture : [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/).

Fait à Paris, le 10 mars 2025

La directrice régionale et interdépartementale  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

SIGNE

Mylène TESTUT-NEVES

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2025-03-10-00003

Arrêté du 10 mars 2025 portant délégation de signature à monsieur Grégory PREMON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne

**Arrêté du 10 mars 2025 portant délégation de signature  
à monsieur Grégory PREMON, directeur académique des services de l'éducation nationale  
dans le département du Val-de-Marne**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R. 222-17-1, R. 222-19 et suivants, R. 222-24 et suivants, D. 222-27 et l'article L.917-1 ;
- VU** le code général de la fonction publique ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 10 février 2020 nommant monsieur Olivier LANEZ, conseiller du recteur, délégué académique aux enseignants techniques de l'académie de Paris, en tant que directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant madame Julie BENETTI rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** le décret du 16 décembre 2024 nommant monsieur Grégory PREMON, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Moselle, en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale du Val de Marne ;
- VU** le décret du 26 février 2025 nommant monsieur Franck GOUSSET, conseiller technique de recteur pour les établissements et la vie scolaire de l'académie de Versailles, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Val de Marne ;
- VU** l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 août 2021 portant nomination, détachement et classement de madame Elisabeth LORIN, inspectrice de l'éducation nationale hors classe, dans l'emploi d'adjointe au directeur académique des services de l'éducation nationale du département de Val-de-Marne, chargée du 1<sup>er</sup> degré ;
- VU** l'arrêté ministériel du 15 janvier 2025 portant nomination et classement de monsieur Yohann PRUNIER, attaché principal d'administration, dans l'emploi de secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2023-07-18-00001 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2023-07-18-00002 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;

- VU** l'arrêté du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France n° 2024-046-RRA du 5 avril 2024 portant délégation de signature à caractère administratif ;
- VU** la décision du 11 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » ;
- VU** la décision du 21 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

Monsieur Grégory PREMON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne dispose, à compter du jour suivant la publication de sa nomination ou à compter du jour où cet acte prend effet si ce jour est postérieur, de l'ensemble des délégations de signature de droit telles qu'elles découlent de l'article R. 222-19-3 du code de l'éducation modifié par le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique (notamment inscription, dérogation à la sectorisation, vie scolaire, etc.) à l'exception des délégations de signature pour les actes suivants :

- actes relatifs au contrôle administratif des lycées, EREA et ERPD : action éducatrice et fonctionnement ;
- actes relatifs au contrôle financier des EPLE ;
- acte relatif au suivi des EPLE : arrêtés des groupements comptables ;
- actes relatifs aux projets des lycées, lycées professionnels et EREA ;
- autorisations de voyages et d'accompagnement des élèves du second degré dans le cadre des appariements à l'étranger.

### **ARTICLE 2 :**

En tant que responsable d'unités opérationnelles, délégation de signature est donnée à monsieur Grégory PREMON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne pour :

- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention de l'unité opérationnelle pour le programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré » ;
- la gestion des crédits de personnel en matière de dépenses d'accidents de service et de formation pour le premier degré et des crédits de fonctionnement pour les examens ;
- la gestion des crédits de personnel en matière de dépenses d'accidents de service et de formation des accompagnants des élèves en situation de handicap et la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention en matière de dépenses de formation des accompagnants des élèves en situation de handicap et de dépenses relatives à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap dans le cadre de l'unité opérationnelle pour le programme 230 « Vie de l'élève ».

### **ARTICLE 3 :**

Subdélégation de signature est donnée à monsieur Grégory PREMON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne pour la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention, en matière de fonctionnement et d'exams, dans le cadre de l'unité opérationnelle pour le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».

#### **ARTICLE 4 :**

En matière de gestion du personnel, délégation de signature est donnée à monsieur Grégory PREMON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne pour :

- la désignation des jurys, le déroulement des épreuves du premier concours interne de professeur des écoles ;
- la gestion des professeurs des écoles stagiaires :  
toutes décisions énumérées par l'arrêté du 23 septembre 1992 modifié à l'exception de celles relatives à l'organisation des concours dans les conditions prévues par l'arrêté du 25 janvier 2021, à la nomination, à l'affectation dans un département de l'académie, à la délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles, à l'autorisation de prolongation de stage et de renouvellement de stage, au licenciement ;
- la gestion des professeurs des écoles et des instituteurs de l'enseignement public :
  - les actes pris en application des dispositions des arrêtés modifiés du 12 avril 1988 et du 28 août 1990 ;
  - les arrêtés plaçant en congé d'office pour un mois en vertu de l'article R. 911-36 du code l'éducation ;
  - les sanctions disciplinaires prévues à l'article L. 533-1 du code général de la fonction publique ;
- tous les personnels en fonction dans le département, à l'exception de ceux affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et au rectorat :
  - autorisations d'absence ;
  - décisions relatives aux demandes de dérogation à l'obligation d'occuper un logement de fonction et à l'obligation de résidence pour les personnels exerçant en collège ;
  - décisions d'imputabilité au service des accidents du travail pour les personnels relevant des corps du premier degré ;
  - décisions relatives au compte personnel de formation ;
- les personnels du service départemental de l'éducation nationale :
  - décisions d'octroi de congé de maladie prévu aux articles L. 822-1, L. 822-2 et L. 822-3 du code général de la fonction publique et à l'article 24 du décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié ;
  - décisions d'octroi d'un congé pour maternité ou pour adoption ou d'un congé de paternité prévu à l'article L. 631-1 du code général de la fonction publique et à l'article 22 du décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié ;
- les décisions relatives au recrutement, à la gestion et à la fin du contrat de certains agents non titulaires exerçant dans les écoles primaires et les décisions relatives au recrutement, à la gestion et à la fin de contrat d'intervenants dans les écoles primaires ;
- les décisions relatives au recrutement, à la gestion administrative et financière et à la fin du contrat des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) (contrat à durée déterminée ou contrat à durée indéterminée) ;
- les décisions relatives au recrutement, à la gestion administrative et financière et à la fin du contrat des accompagnants des personnels en situation de handicap (APSH) (contrat à durée déterminée ou contrat à durée indéterminée).

## **ARTICLE 5 :**

En application de l'article R. 222-17-1 du code de l'éducation, délégation de signature est donnée à monsieur Grégory PREMON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne, pour signer au nom du recteur de la région académique d'Ile-de-France tous actes, arrêtés, décisions et correspondances, dans la limite de leurs attributions, dans les domaines suivants :

- l'organisation du séjour de cohésion du service national universel (SNU), le recrutement et la gestion des personnes physiques participant à des fonctions d'animation ou de direction de ce séjour, l'approbation dans le cadre de la réserve du SNU des missions d'intérêt général, l'inscription, l'affectation des réservistes et le contrôle des conditions de mise en œuvre de la réserve ;
- l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;
- l'attribution des subventions d'appui au secteur associatif versées par l'intermédiaire du Fonds de coopération de la jeunesse et d'éducation populaire (FONJEP) ;
- la délivrance du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

## **ARTICLE 6 :**

La gestion des bourses du second degré s'effectue au sein d'un service interdépartemental situé dans le département de la Seine-et-Marne.

## **ARTICLE 7 :**

Pour les décisions relevant de l'article R. 222-19-3 du code de l'éducation (notamment inscription, dérogation à la sectorisation, vie scolaire, etc.) et pour les décisions énoncées à l'article 5 du présent arrêté, monsieur Grégory PREMON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne, peut accorder une subdélégation de signature aux personnes mentionnées à l'article D. 222-20 du code de l'éducation :

- aux directeurs académiques adjoints des services de l'éducation nationale, au secrétaire général de la direction du service départemental de l'éducation nationale ou au chef des services administratifs de ce même service ;
- aux inspecteurs de l'éducation nationale, qui sont ses adjoints ;
- au chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, lequel peut également donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer tous actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation.

## **ARTICLE 8 :**

Pour les décisions mentionnées aux articles 2, 3 et 4, en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Grégory PREMON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Olivier LANEZ, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne;
- Monsieur Franck GOUSSET, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;
- Monsieur Yohann PRUNIER, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;

Et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à :

- Madame Elisabeth LORIN, inspectrice de l'éducation nationale adjointe au directeur académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne, chargée du 1<sup>er</sup> degré.

**ARTICLE 9 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 3 février 2025.

**ARTICLE 10 :**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil et le directeur académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne, sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 10 mars 2025

La rectrice de l'académie de Créteil

Signé

Julie BENETTI

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2025-03-10-00004

Arrêté du 10 mars 2025 portant délégation de signature à monsieur Luigi PUCCI, chef de la division de l'immobilier et de la logistique de l'académie de Créteil (DILAC)

**Arrêté du 10 mars 2025 portant délégation de signature à monsieur Luigi PUCCI,  
chef de la division de l'immobilier et de la logistique de l'académie de Créteil (DILAC)**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant madame Julie BENETTI rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 26 juillet 2019 modifié relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté ministériel du 24 juillet 2019 nommant monsieur Serge M'PACKO technicien de recherche et de formation ;
- VU** l'arrêté ministériel du 27 juillet 2021 nommant monsieur Yohan ANELKA technicien de recherche et de formation ;
- VU** l'arrêté ministériel du 12 août 2022 nommant madame Sylvie RAHMANI attachée d'administration de l'Etat ;
- VU** l'arrêté ministériel du 7 septembre 2022 nommant monsieur Luigi PUCCI ingénieur de recherche ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2023-07-18-00001 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2023-07-18-00002 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral du 8 juillet 2009 nommant monsieur Olivier ROMERO attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 15 décembre 2016 nommant madame Cindy SIGNORI secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 5 juillet 2018 nommant monsieur Nicolas DEBET, professeur d'éducation physique et sportive hors classe au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 2 septembre 2024 nommant madame Ornella MVELE adjointe administrative des administrations de l'Etat au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** le contrat du 3 septembre 2024 engageant madame Andreia DOS SANTOS BARRADAS en qualité d'agent contractuel sur un emploi de catégorie C au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** la décision du 11 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » ;
- VU** la décision du 21 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » ;

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à **monsieur Luigi PUCCI**, chef de la division de l'immobilier et de la logistique de l'académie de Créteil (DILAC), à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes suivants :

- Courriers et actes courants relatifs à la division ;
- Validation des demandes d'achats et constatation du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes à l'unité opérationnelle pour le programme 214 : « soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ; pour le programme 140 : « enseignement scolaire public du 1<sup>er</sup> degré » ; pour le programme 141 « enseignement scolaire public du 2<sup>nd</sup> degré » ; pour le programme 723 : « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » ; pour le programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » de la mission « Transformation et fonction publiques » ;
- Bons de livraison ;
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives du rectorat de l'académie de Créteil ;
- Courriers et actes relatifs à la gestion des archives académiques ;
- Bordereaux de versement et d'élimination d'archives publiques à l'attention des directeurs des services départementaux d'archives des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

### ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Luigi PUCCI, délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Serge M'PACKO**, adjoint au chef de division, pôle logistique
- **Madame Sylvie RAHMANI**, adjointe au chef de division, pôle administration et finances

à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences les actes suivants :

- Courriers et actes courants relatifs à la division ;
  - Validation des demandes d'achats et constatation du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes à l'unité opérationnelle pour le programme 214 : « soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ; pour le programme 140 : « enseignement scolaire public du 1<sup>er</sup> degré » ; pour le programme 141 « enseignement scolaire public du 2<sup>nd</sup> degré » ; pour le programme 723 : « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » ; pour le programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » de la mission « Transformation et fonction publiques » ;
  - Bons de livraison ;
  - Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives du rectorat de l'académie de Créteil ;
  - Courriers et actes relatifs à la gestion des archives académiques ;
  - Bordereaux de versement et d'élimination d'archives publiques à l'attention des directeurs des services départementaux d'archives des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.
- **Monsieur Olivier ROMERO**, responsable des archives et référent académique au rectorat de l'académie de Créteil, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives du rectorat de l'académie de Créteil ;
  - Courriers et actes relatifs à la gestion des archives académiques ;
  - Bordereaux de versement et d'élimination d'archives publiques à l'attention des directeurs des services départementaux d'archives des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

- **Madame Cindy SIGNORI**, gestionnaire financière à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :
  - Validation des demandes d'achats et constatation du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes à l'unité opérationnelle pour le programme 214 : « soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ; pour le programme 140 : « enseignement scolaire public du 1<sup>er</sup> degré » ; pour le programme 141 « enseignement scolaire public du 2<sup>nd</sup> degré » ; pour le programme 723 : « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat ; pour le programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » de la mission « Transformation et fonction publiques » ;
  - Bons de livraison.
  
- **Monsieur Nicolas DEBET**, gestionnaire financier, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :
  - Constatation du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes à l'unité opérationnelle pour le programme 214 : « soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ; pour le programme 140 : « enseignement scolaire public du 1<sup>er</sup> degré » ; pour le programme 141 « enseignement scolaire public du 2<sup>nd</sup> degré » ; pour le programme 723 : « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat ; pour le programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » de la mission « Transformation et fonction publiques » ;
  - Bons de livraison.
  
- **Mesdames Andreia DOS SANTOS BARRADAS et Ornella MVELE**, gestionnaires financières, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes suivants :
  - Constatation du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes à l'unité opérationnelle pour le programme 214 : « soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ; pour le programme 140 : « enseignement scolaire public du 1<sup>er</sup> degré » ; pour le programme 141 « enseignement scolaire public du 2<sup>nd</sup> degré » ;
  - Bons de livraison.
  
- **Monsieur Yohan ANELKA**, chef du service technique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :
  - Bons de livraison.

### **ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 19 juillet 2023.

### **ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 10 mars 2025

La rectrice de l'académie de Créteil

Signé

Julie BENETTI